

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de la Haute Côte-Nord
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-03 CONCERNANT LE RÈGLEMENT 23-03 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, à la suite de l'adoption par résolution du projet de règlement mentionnée ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 février 2023, le Conseil municipal de Longue-Rive tiendra une assemblée publique de consultation le **9 mars 2023** à **18h45** au bureau municipal situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire des commentaires. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'objet du règlement est de régir la démolition de certains immeubles, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il vise à protéger des bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale. Il permet d'assurer un contrôle de la démolition des immeubles dans un contexte de rareté des logements, à protéger les locataires d'un immeuble, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition partielle ou complète d'un immeuble.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Longue-Rive.

Le projet du règlement no. 23-03 peut être consulté au bureau municipal situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive durant les heures normales d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le projet de règlement 23-03 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Longue-Rive ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À LONGUE-RIVE

CE 10 FÉVRIER 2023



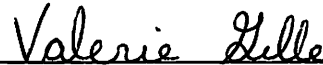
Valérie Gille
Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de la Haute Côte-Nord
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je , soussigné(e), greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive de la MRC de la Haute Côte-Nord, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat «Avis public de consultation publique aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 23-03 relatif à la démolition d'immeubles », conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 10 février 2023, au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la Municipalité conformément au Règlement 22-05 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Longue-Rive.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Longue-Rive ce certificat, ce 10^e jour du mois de février 2023.



Valérie Gille
Greffière-trésorière